

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00179

Numéro SIREN : 411 187 115

Nom ou dénomination : A.B. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013341

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/013341**
n°de gestion : **1997B00179**
n°SIREN : **411 187 115 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 23/08/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.B. DISTRIBUTION - Société par actions simplifiée
2 rue René Cassin Zone Industrielle 38120 Saint-egreve -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1468626

Désignation de l'entreprise : SAS AB DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 2 RUE RENE CASSIN		38120 SAINT EGREVE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 41118711500018		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122018	
		N-1 31122017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production (1) BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Créances rattachées à des commandes BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail 120 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 20 615	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISÉ *

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

DIVERS

Comptes de régularisation

QUADRANTUS Informatique

Dossier N° 910129 en Euros

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ADEX

Désignation de l'entreprise : SAS AB DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622.....)	DA	7 622	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	143 111	129 801
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 848	13 310
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	171 344	151 496
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	601	17 380
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	912 904	845 006
	Dettes fiscales et sociales	DY	285 297	260 717
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	525 092	351 721
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 723 894	1 474 824
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 895 238	1 626 320
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 723 894	1 474 541
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS AB DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 602 138	FB		FC	1 602 138	1 674 715	
	Production vendue	biens*	FD	1 026	FE		FF	1 026	(7 922)
			FG	165 878	FH		FI	165 878	196 812
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 769 042	FK		FL	1 769 042	1 863 605	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 556	5 871	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 721	4 368	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 777 319	1 873 844
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	812 186	922 302	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(308)	(1 734)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	569 498	580 561	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 088	9 058	
	Salaires et traitements*					FY	263 607	255 286	
	Charges sociales (10)					FZ	83 922	76 590	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	17 609	19 311	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	624	405	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 756 227	1 861 778
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	21 092	12 066	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	43	1 509	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	43	1 509	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	287	851	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	287	851
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(244)	659	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	20 848	12 725	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

SAS AB DISTRIBUTION

Néant

☐

*

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			1 585	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			1 585	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 000		1 000	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 000		1 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 000)		585	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 777 362		1 876 938	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 757 513		1 863 629	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	19 848		13 310	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY				
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP				
	{ - Crédit bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 556		5 871	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	428		396	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
	CHARGES DIVERSES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
			1 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

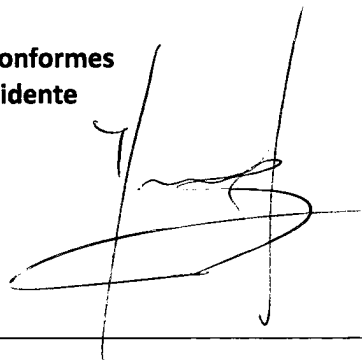
AB DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 620 euros
Siège social : 2, rue René Cassin ZI SAINT EGREVE, 38120 SAINT EGREVE
411 187 115 RCS GRENOBLE

COMPTES ANNUELS

Du 01.01.2018 au 31.12.2018

Certifiés conformes
La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'B' shape with a vertical line through it, positioned to the right of the text 'Certifiés conformes' and 'La Présidente'.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 895 238.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 769 041.61 Euros et dégageant un bénéfice de 19 848.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 792 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

En conformité avec l'article 244 quater C du CGI, l'utilisation du CICE par l'entreprise s'est traduit par des efforts en matière :

- *d'investissement,*
- *et de reconstitution de son fonds de roulement.*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 500		
Installations générales agencements aménagements des constructions	89 719		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 741		15 880
Installations générales agencements aménagements divers	27 093		
Matériel de transport	8 915		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 153		
TOTAL	153 621		15 880
Prêts, autres immobilisations financières	20 615		
TOTAL	20 615		
TOTAL GENERAL	296 736		15 880

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			122 500	122 500
Installations générales agencements aménagements constr.			89 719	89 719
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 069	22 552	22 552
Installations générales agencements aménagements divers			27 093	27 093
Matériel de transport			8 915	8 915
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 153	16 153
TOTAL		5 069	164 432	164 432
Prêts, autres immobilisations financières			20 615	20 615
TOTAL			20 615	20 615
TOTAL GENERAL		5 069	307 547	307 547

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	55 915	9 309		65 223
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 971	2 870	5 069	7 772
Installations générales agencements aménagements divers	14 728	2 292		17 020
Matériel de transport	5 943	2 972		8 915
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 849	167		16 016
TOTAL	102 406	17 609	5 069	114 946
TOTAL GENERAL	102 406	17 609	5 069	114 946

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 309				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 870				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 292				
Matériel de transport	2 972				
Matériel de bureau informatique mobilier	167				
TOTAL	17 609				
TOTAL GENERAL	17 609				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 615	20 615	
Autres créances clients	1 444 455	1 444 455	
Impôts sur les bénéfices	10 792	10 792	
Taxe sur la valeur ajoutée	152 692	152 692	
Débiteurs divers	34 919	34 919	
Charges constatées d'avance	24 166	24 166	
TOTAL	1 687 639	1 687 639	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	318	318		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	283	283		
Fournisseurs et comptes rattachés	912 904	912 904		
Personnel et comptes rattachés	38 984	38 984		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 333	31 333		
Taxe sur la valeur ajoutée	211 560	211 560		
Autres impôts taxes et assimilés	3 419	3 419		
Autres dettes	525 092	525 092		
TOTAL	1 723 894	1 723 894		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 840			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART SOCIALES	15. 2449	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	122 500			122 500	
Total	122 500			122 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat premier rentré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 444 455
Autres créances	34 919
Total	1 479 374

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	785 369
Dettes fiscales et sociales	32 529
Autres dettes	834
Total	819 050

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 974
Charges financières	924
Charges exceptionnelles	4 267
Total	24 165

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 000
Total	70 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 18/12/2013
 Montant initial de cette garantie : 70 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2018
 Nature de la sûreté réelle : neant EMPRUNT TERMINE

aucune garantie

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

AB DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 7 620 euros
Siège social : 2, rue René Cassin ZI SAINT EGREVE, 38120 SAINT EGREVE
411 187 115 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 19 848,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice

19 848,45 euros

Au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICES	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE UNITAIRE	ABATTEMENT	
			ÉLIGIBLE	NON-ÉLIGIBLE
31.12.2017	-	-	-	-
31.12.2016	46 180 €	92,36 €	-	46 180 €
31.12.2015	45 000 €	90,00 €	-	45 000 €

Pour : 

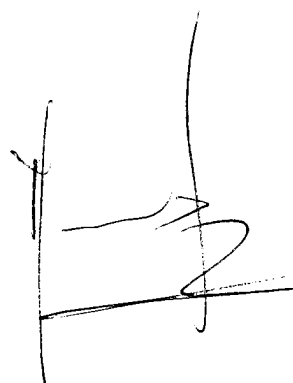
Contre : 

Abstention : 

Cette résolution, mise aux voix, est : Adoptée ☒
Rejetée ☐

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019

Certifie Conforme
La Présidente



AB DISTRIBUTION SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2018
AB DISTRIBUTION SAS
2 Rue René CASSIN
38120 SAINT EGREVE

A C S

EXPERTISE COMPTABLE — COMMISSARIAT AUX COMPTES

CHAMBERY

Siège social:
19 Montée Hautebise
73000 CHAMBERY
Tél. 09 53 01 30 01
E-Mail: jomarcou@alpconseils.com

SARL au capital de 550 000 € RCS Chambéry B 483 826 459 SIRET 483 826 459 00024 NAF 6920 Z

Membre de l'Ordre des Experts Comptables — LYON Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes — CHAMBERY

AB DISTRIBUTION

**Société par actions simplifiée
au capital de 7 622.45 euros**

**Siège social
2 Rue René CASSIN
38120 SAINT EGREVE**

RCS GRENOBLE 411 187 115

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AB DISTRIBUTION, relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimerons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société, ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L-823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre les procédures d'audit face à ces risques, et recueille les éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

-il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

-il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,

-il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

-il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chambéry le 23 Avril 2019

Le Commissaire aux Comptes
SARL ACS



Représentée par Jacques-Olivier MARCOU
Commissaire aux Comptes Associé
Membre de la Compagnie des
Commissaires aux Comptes de Chambéry

SAS AB DISTRIBUTION

2 RUE RENE CASSIN

38120 SAINT EGREVE

COMPTES ANNUELS

ADEX

9 CHEMIN DE LA DHUY

BP 57

38240 MEYLAN

0476616161

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	122 500		122 500	122 500		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	89 719	65 223	24 496	33 804	9 309-	27. 54-
	Installations techniques, matériel et outillage	22 552	7 772	14 780	1 770	13 011	735. 13
	Autres immobilisations corporelles	52 161	41 951	10 210	15 641	5 431-	34. 72-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20 615		20 615	20 615		
Total II		307 547	114 946	192 601	194 330	1 729-	0. 89-
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	15 582		15 582	15 275	308	2. 01
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 444 455		1 444 455	1 181 351	263 104	22. 27
	Autres créances	198 404		198 404	163 393	35 011	21. 43
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	20 031		20 031	47 211	27 180-	57. 57-
	Charges constatées d'avance (3)	24 166		24 166	24 761	595-	2. 40-
Total III		1 702 637		1 702 637	1 431 990	270 647	18. 90
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 010 184	114 946	1 895 238	1 626 320	268 918	16. 54

(1) Dont droit au bail 120 000
(2) Dont à moins d'un an 20 615
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2018	31/12/2017	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 622 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 622	7 622		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves	143 111	129 801	13 310	10.25
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	19 848	13 310	6 539	49.13
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
Total I		171 344	151 496	19 848	13.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	317	17 171	16 854	98.15
	Concours bancaires courants	284	209	75	35.70
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	912 904	845 006	67 898	8.04
	Dettes fiscales et sociales	285 297	260 717	24 580	9.43
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	525 092	351 721	173 371	49.29
	Produits constatés d'avance (1)				
Total IV		1 723 894	1 474 824	249 070	16.89
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 895 238	1 626 320	268 918	16.54

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 723 894 1 474 541

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	1 602 138		1 602 138	1 674 715		72 577-	4. 33-
Production vendue de biens	1 026		1 026	7 922-		8 948	112. 95
Production vendue de services	165 878		165 878	196 812		30 934-	15. 72-
Chiffre d'affaires NET	1 769 042		1 769 042	1 863 605		94 564-	5. 07-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 556	5 871		2 315-	39. 43-
Autres produits			4 721	4 368		354	8. 10
Total des Produits d'exploitation (I)			1 777 319	1 873 844		96 525-	5. 15-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			812 186	922 302		110 115-	11. 94-
Variation de stock (marchandises)			308-	1 734-		1 426	82. 25
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			569 498	580 561		11 063-	1. 91-
Impôts, taxes et versements assimilés			9 088	9 058		30	0. 33
Salaires et traitements			263 607	255 286		8 322	3. 26
Charges sociales			83 922	76 590		7 332	9. 57
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 609	19 311		1 702-	8. 81-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			624	405		219	54. 11
Total des Charges d'exploitation (II)			1 756 227	1 861 778		105 551-	5. 67-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			21 092	12 066		9 026	74. 80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	43	1 509	1 466-	97. 15-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	43	1 509	1 466-	97. 15-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	287	851	564-	66. 31-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	287	851	564-	66. 31-
2. Résultat financier (V-VI)	244-	659	902-	136. 97-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	20 848	12 725	8 124	63. 84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 585	1 585-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		1 585	1 585-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 000	1 000		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 000	1 000		
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 000-	585	1 585-	270. 92-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 777 362	1 876 938	99 577-	5. 31-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 757 513	1 863 629	106 115-	5. 69-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	19 848	13 310	6 539	49. 13

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 895 238.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 769 041.61 Euros et dégageant un bénéfice de 19 848.45 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 792 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

En conformité avec l'article 244 quater C du CGI, l'utilisation du CICE par l'entreprise s'est traduit par des efforts en matière :

- *d'investissement,*
- *et de reconstitution de son fonds de roulement.*

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	122 500		
Installations générales agencements aménagements des constructions	89 719		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 741		15 880
Installations générales agencements aménagements divers	27 093		
Matériel de transport	8 915		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 153		
TOTAL	153 621		15 880
Prêts, autres immobilisations financières	20 615		
TOTAL	20 615		
TOTAL GENERAL	296 736		15 880

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			122 500	122 500
Installations générales agencements aménagements constr.			89 719	89 719
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 069	22 552	22 552
Installations générales agencements aménagements divers			27 093	27 093
Matériel de transport			8 915	8 915
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			16 153	16 153
TOTAL		5 069	164 432	164 432
Prêts, autres immobilisations financières			20 615	20 615
TOTAL			20 615	20 615
TOTAL GENERAL		5 069	307 547	307 547

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	55 915	9 309		65 223
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 971	2 870	5 069	7 772
Installations générales agencements aménagements divers	14 728	2 292		17 020
Matériel de transport	5 943	2 972		8 915
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 849	167		16 016
TOTAL	102 406	17 609	5 069	114 946
TOTAL GENERAL	102 406	17 609	5 069	114 946

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 309				
Instal.techniques matériel outillage indus.	2 870				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 292				
Matériel de transport	2 972				
Matériel de bureau informatique mobilier	167				
TOTAL	17 609				
TOTAL GENERAL	17 609				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 615	20 615	
Autres créances clients	1 444 455	1 444 455	
Impôts sur les bénéfices	10 792	10 792	
Taxe sur la valeur ajoutée	152 692	152 692	
Débiteurs divers	34 919	34 919	
Charges constatées d'avance	24 166	24 166	
TOTAL	1 687 639	1 687 639	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	318	318		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	283	283		
Fournisseurs et comptes rattachés	912 904	912 904		
Personnel et comptes rattachés	38 984	38 984		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 333	31 333		
Taxe sur la valeur ajoutée	211 560	211 560		
Autres impôts taxes et assimilés	3 419	3 419		
Autres dettes	525 092	525 092		
TOTAL	1 723 894	1 723 894		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	16 840			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART SOCIALES	15. 2449	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	122 500			122 500	
Total	122 500			122 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat premier rentré premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 444 455
Autres créances	34 919
Total	1 479 374

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	318
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	785 369
Dettes fiscales et sociales	32 529
Autres dettes	834
Total	819 050

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	18 974
Charges financières	924
Charges exceptionnelles	4 267
Total	24 165

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70 000
Total	70 000

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : 18/12/2013
 Montant initial de cette garantie : 70 000
 Date de fin d'échéance de la garantie : 30/11/2018
 Nature de la sûreté réelle : neant EMPRUNT TERMINE

aucune garantie

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.